

INDEX ÉGALITÉ ET RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entres les femmes et les hommes dans l'entreprise
Publication du résultat pour le Crédit Moderne Antilles Guyane Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019

Le score du Crédit Moderne Antilles Guyane pour l'exercice 2024 s'élève à 94 points sur 100
Ce score, significativement au-dessus du minimum de 75 points requis, témoigne de l'engagement de longue date mis en œuvre par le Crédit Moderne Antilles Guyane en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour le Crédit Moderne Antilles Guyane, l'index s'élève à 94 points au titre de l'année 2024. Il a été défini en conformité avec le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019, sur la base des 4 indicateurs de mesure suivants :

Crédit Moderne Antilles Guyane	
2024	
1- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	39 pts
2- Ecart d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	35 pts
3- Augmentation au retour de congés maternité	15 pts
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5 pts
Note globale	94 pts

Et en considérant les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- Le périmètre analysé est de 159 collaborateurs;
- Crédit Moderne Antilles Guyane a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les catégories socio-professionnelles
- L'ensemble des 4 indicateurs a pu être calculé et le niveau du résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d'eux.

Conformément aux dispositions légales, chacune des filiales concernées du Groupe communique le score les concernant sur son site internet.